



**RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE  
DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU**

---

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu tenue exceptionnellement à huis clos par voie de visioconférence

MARDI 16 MARS 2021 À 16 H

au siège social de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu 990, rue Dupré, Belœil, province de Québec.

---

**Sont présents :**

M. Normand Teasdale, président, maire de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil  
M. Yves Lessard, vice-président, maire de la Ville de Saint-Basile-le-Grand  
Mme Diane Lavoie, mairesse de la Ville de Belœil  
M. Martin Dulac, maire de la Municipalité de McMasterville  
M. Yves Corriveau, maire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire  
M. Denis Parent, maire de la Ville d'Otterburn Park

**Sont également présents, de la Régie :**

M. Pierre-Damien Arel, directeur incendie  
Mme Sylvie Gosselin, secrétaire-trésorière

---

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée
  2. Constatation du quorum
  3. Adoption de l'ordre du jour
  4. Adjudication – Contrat fourniture de services professionnels en architecture –  
Conception des plans et devis
  5. Période de questions du public
  6. Clôture de l'assemblée
- 

**PROCÈS-VERBAL**

**1. Ouverture de l'assemblée**

Monsieur Normand Teasdale mentionne que la séance se tient à huis clos en vertu du décret numéro 141-2021 du gouvernement du Québec et de l'arrêté numéro 2021-009 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 25 février 2021 et déclare l'assemblée du conseil d'administration ouverte, il est 16 h 00.

**2. Constatation du quorum**

Le quorum est constaté par monsieur Normand Teasdale.

**CA-2021-03-35**

**3. Adoption de l'ordre du jour**

---

IL EST PROPOSÉ par Diane Lavoie  
APPUYÉ par Yves Lessard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE



**CA-2021-03-36**

**4. Adjudication – Contrat fourniture de services professionnels en architecture –  
Conception des plans et devis**

---

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres public a été réalisé pour la fourniture de services professionnels en architecture pour la conception des plans et devis de la construction de la caserne 21 à Belœil ;

CONSIDÉRANT QUE pour cet appel d'offres, un système de pondération et d'évaluation des offres, préalablement approuvé par le conseil d'administration, a été utilisé ;

CONSIDÉRANT QUE les 3 soumissions suivantes ont été reçues :

- 1) Groupe Leclerc architecture + design inc. ;
- 2) Cimaïse
- 3) Les architectes Labonté Marcil (s.e.n.c.) ;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité des soumissionnaires fait par la secrétaire du comité de sélection ;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a procédé à l'évaluation et à la pondération des soumissions ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Yves Corriveau  
APPUYÉ par Yves Lessard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat pour la fourniture de services professionnels en architecture au soumissionnaire conforme ayant obtenu le calcul du meilleur rapport « **qualité/prix** », soit la firme Cimaïse, pour un montant total de 284 372,27 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE

**5. Période de questions du public**

---

Aucune question reçue par courriel au conseil d'administration.

**CA-2021-03-37**


**6. Clôture de l'assemblée**


---

IL EST PROPOSÉ par Martin Dulac  
APPUYÉ par Denis Parent

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de lever la séance, il est 16 h 11.

ADOPTÉE

  
Normand Teasdale  
Président d'assemblée  
Président du conseil d'administration

  
Sylvie Gosselin, MBA, CRHA, DMA  
Secrétaire d'assemblée  
Secrétaire-trésorière

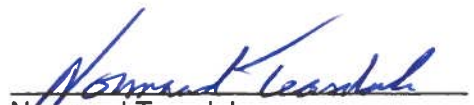


### CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS (CCS)

Je, soussignée, Sylvie Gosselin, secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants (CCS) pour les dépenses décrites au présent procès-verbal, le tout avec les transferts budgétaires et sur l'excédent des recettes de l'année courante si et chaque fois que c'est nécessaire. Les CCS sont ici émis à l'égard des dépenses décrites aux résolutions ou extraits des présentes et portent les numéros correspondants à ces résolutions ou extraits.

  
Sylvie Gosselin, MBA, CRHA, DMA  
Secrétaire-trésorière

Je soussigné Normand Teasdale, président de la Régie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

  
Normand Teasdale  
Président du conseil d'administration